

Extrait de délibération du Conseil Municipal  
en date du 26 août 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
- présents : 10  
- votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six août  
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
21 août 2024

**Étaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – DANET Céline - CASCALES Rodolphe – DUBREUIL Joëlle -  
SCANZAROLI Jean-Luc - Jean-Marie MORLET - RISPINCELLE Josiane - Danièle ZOETEMELK –  
Philippe LEFRANÇOIS -

**Absents représentés :** Béragère LONGUET par Jean-Marie MORLET - Bruno MERLIN par Joëlle DUBREUIL -  
SALAMONE Célestin par Josiane RISPINCELLE -

**Absentes excusées :** Carole BARRANGER - Lydie ZITOUNI

**Secrétaire de séance :** Joëlle DUBREUIL

**2024 -25 Modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la délibération n° 2024-24 du 26 août 2024 portant création et suppression d'emplois,

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin que celui-ci reflète la réalité des emplois pourvus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs ci-dessous :

GRADE	Cat.	AFFECTATION	Temps de travail hebdomadaire	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE TEMPS NON COMPLET</b>				
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	Affaires générales mairie	20 h	T
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	Comptabilité/finances mairie	25 h	C
Adjoint administratif	C	Urbanisme mairie	14 h	C
<b>FILIERE TECHNIQUE TEMPS COMPLET ET NON COMPLET</b>				
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	Cantine scolaire	30 h 10 annualisées	T
Adjoint technique	C	Cantine scolaire	24 h 57 annualisées	C
Adjoint technique	C	Surveillance cour et cantine	9 h	C
Adjoint technique	C	Surveillance cour et cantine	9 h	C
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	Entretien des espaces verts communaux	35 h	T
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	Entretien des espaces verts communaux	35 h	T

FILIERE ANIMATION TEMPS NON COMPLET				Envoyé en préfecture le 28/08/2024 Reçu en préfecture le 28/08/2024 Publié le ID : 077-217702034-20240826-2024_25GERM-DE	
Animatrice	B	Centre de loisirs			
Adjoint d'animation	C	Centre de loisirs/Garderie	30 h 24 annualisées		C
Adjoint d'animation	C	Centre de loisirs/Garderie	32 h 33 annualisés		C
FILIERE MEDICO SOCIAL TEMPS COMPLET ET NON COMPLET					
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe		Ecole maternelle	35 h annualisées		F
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe		Ecole maternelle	27 h 33 annualisés		S

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents APPROUVE la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme à l'original

Mis en ligne le :

**28 AOUT 2024**

Fait à Germigny l'Evêque, le 26 août 2024

Le Maire,  
Aline MARIE MELLARE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déléguée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.